

**LES PROGRAMMES DE BOURSES  
POUR ÉTUDIER AU QUÉBEC**

**DGQM – AOÛT 2003**

## **TABLE DES MATIÈRES**

### **1. LISTE DES ACRONYMES**

### **2. INTRODUCTION**

### **3. LES PROGRAMMES DE BOURSES DE L'ENTENTE INTERGOUVERNEMENTALE ENTRE LE QUÉBEC ET LE MEXIQUE**

Les caractéristiques communes aux programmes de bourses  
Les formalités d'entrée au Québec

#### **3.1 Les bourses de réduction des frais de scolarité pour des études supérieures**

- 3.1.1 Description
- 3.1.2 Durée de la bourse
- 3.1.3 Exigences

#### **3.2 Les bourses complètes pour des études supérieures**

- 3.2.1 Description
- 3.2.3 Durée
- 3.2.3 Exigences
- 3.2.4 Contenu du dossier de candidature
- 3.2.5 Sélection

#### **3.3 Les bourses d'études supérieures (MEQ-SEP) pour professeurs universitaires**

- 3.3.1 Description
- 3.3.3 Durée
- 3.3.3 Exigences

#### **3.4 Les bourses pour des études supérieures (MEQ-CONACYT)**

- 3.4.1 Description
- 3.4.2 Durée
- 3.4.3 Exigences

Bourses complètes pour des séjours de courte durée  
pour perfectionnement ou recherche scientifique

- 3.5.1 Description
- 3.5.2 Exigences
- 3.5.3 Contenu du dossier de candidature
- 3.5.4 Sélection

4. **LES BOURSES ET AIDES OFFERTES PAR LES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC**

5. **LA RECHERCHE DE PROGRAMME UNIVERSITAIRE, LA DEMANDE D'ADMISSION ET LES DÉMARCHES D'IMMIGRATION**

## **1. LISTE DES ACRONYMES**

MEQ: Ministère de l'Éducation du Québec

CAQ: Certificat d'acceptation du Québec

SRE: Ministère des Relations extérieures du Mexique

SEP: Ministère de l'Éducation publique du Mexique

SESI: Sous-secrétariat à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique du SEP

PROMEP: Programme de perfectionnement des enseignants

CONACYT: Conseil national de la science et de la technologie du Mexique

## 2. INTRODUCTION

Il existe diverses modalités d'aide à la communauté universitaire mexicaine pour étudier dans les universités québécoises :

- Les programmes de bourses institués par les gouvernements du Québec et du Mexique;
- Les programmes d'aide offerts par les universités du Québec;
- Les accords en vue de l'échange d'étudiants conclus entre des associations universitaires du Québec et du Mexique;
- Les accords bilatéraux conclus entre des universités du Mexique et du Québec.

La majorité des bourses ne sont offertes qu'à partir du niveau des études supérieures. Par contre, les échanges d'étudiants s'adressent aux étudiants dès le niveau du baccalauréat.

### **3. LES PROGRAMMES DE BOURSES DE L'ENTENTE INTERGOUVERNEMENTALE ENTRE LE QUÉBEC ET LE MEXIQUE**

Les gouvernements du Québec (Ministère de l'Éducation du Québec, MEQ) et du Mexique (Ministère des Relations Extérieures, SRE) ont conclu une entente intergouvernementale sur la formation universitaire, laquelle instaure un ensemble de programmes de bourses pour les étudiants, les professeurs et les chercheurs du Québec et du Mexique.

La présente information couvre les programmes de bourses qui s'adressent à la communauté universitaire mexicaine désirant étudier au Québec.

#### **Les caractéristiques communes aux programmes de bourses**

Dans le cadre de cette entente, les bourses ne sont accordées que pour :

- Des études supérieures (maîtrise, doctorat); des études postdoctorales;
- Des séjours de courte durée pour fins de recherche scientifique ou de formation continue;

Les études préuniversitaires ou de baccalauréat en sont exclues.

Il n'y a pas de bourses pour l'apprentissage des langues, les études en tourisme et le MBA.

Une attestation de niveau moyen avancé de connaissance de la langue française est requise pour étudier dans des universités francophones (ou le Diplôme d'études en langue française, DELF); l'examen TOEFEL pour étudier dans des universités anglophones (un minimum de 560 points).

La nationalité mexicaine est exigée.

Vu le caractère francophone de la société québécoise et de son système d'enseignement universitaire, au moins 80 % des bourses sont accordées pour des études dans des établissements francophones du Québec; un maximum de 20 % des bourses peuvent être accordées pour des études dans des établissements anglophones.

Les dates d'ouverture et de fermeture des convocations de chaque programme de bourses ainsi que les organismes qui administrent ces convocations sont spécifiés à la fin du paragraphe décrivant chaque programme.

Dans tous les cas, la Délégation générale du Québec à Mexico n'administre pas

directement les convocations et ne distribue pas les formulaires de demande de candidature.

### **Les formalités d'entrée au Québec**

La boursière ou le boursier doit :

- Posséder un passeport en vigueur pour toute la durée de son séjour au Québec ou pouvoir le renouveler au cours de son séjour.
- Faire les démarches en vue de l'obtention du Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) auprès des Services d'immigration du Québec à Mexico, dès la réception de l'avis officiel d'octroi d'une bourse;
- Faire ensuite les démarches auprès des autorités canadiennes pour obtenir le visa canadien d'étudiant.

## **3.1 Les bourses de réduction des frais de scolarité pour des études supérieures**

### **3.1.1 Description**

Le MEQ offre un total de 70 bourses de réduction des frais de scolarité, c'est-à-dire d'exemption des droits de scolarité supplémentaires qui sont normalement exigés des étudiants étrangers au Québec. Quand toutes les places auront été couvertes, il faudra attendre que les premières se libèrent avant d'avoir accès à une bourse.

### **3.1.2 Durée de la bourse**

La durée maximum de la bourse est de deux ans pour des études de maîtrise et de trois ans pour des études de doctorat. Tout changement de programme ou d'établissement doit être préalablement autorisé par les gouvernements et ne peut avoir pour effet de prolonger la durée de la bourse.

Une bourse peut être révoquée si le boursier cesse d'être admis à cause d'un échec scolaire, s'il ne remplit plus les conditions du programme auquel il est inscrit ou s'il fait des démarches pour modifier son statut de résidence au Québec. Dans ce cas, le MEQ informe le SRE de l'annulation de la bourse.

### **3.1.3 Exigences**

- présenter sa candidature, de préférence dans le cadre d'une planification de ressources humaines d'une université, d'un établissement universitaire, d'un centre de recherche scientifique ou de développement technologique;
- avoir obtenu l'appui du SRE, du SEP ou du CONACYT;
- être admis dans un programme d'études de deuxième ou de troisième cycle;
- s'inscrire comme étudiant à temps complet au programme choisi;
- posséder un visa d'étudiant, conformément aux règlements d'Immigration Canada, ainsi qu'un CAQ;
- posséder un passeport mexicain en vigueur;
- s'engager à retourner au Mexique dans les deux mois suivant la fin de la bourse.

*Convocation 2004:*

*Ouverture : 5 janvier 2004 – fermeture : 16 avril 2004*

*Le SRE gère la convocation de ce programme de bourses.*

*SRE – Dirección General de Intercambio Académico*

*Paseo de la Reforma 175, Col. Cuauhtémoc*

*06550 Mexico, D.F.*

*Tél. : 5241- 5404 et 5782- 4144, poste 3404*

*Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Internet*

<http://becas.sre.gob.mx>

## 3.2 LES BOURSES COMPLÈTES POUR DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Le MEQ offre cinq bourses pour que des étudiants mexicains poursuivent des études de maîtrise ou de doctorat, dans les domaines présentant un intérêt commun pour le Mexique et le Québec. Les bourses qui se libèrent sont disponibles pour l'année universitaire suivante.

### 3.2.1 Description

Ces bourses couvrent la totalité des droits de scolarité; elles ne couvrent qu'une partie des frais de subsistance; elles sont estimées à quelque 26 000,00 \$ CDN pour les études de maîtrise, et à 35 000 \$ CDN pour les études de doctorat. Ces bourses incluent :

Les coûts du transport :

- le coût du transport international en classe touriste, par la voie la plus directe, et le coût du transport terrestre de l'aéroport à l'université, aller-retour. Les billets d'avion sont émis par l'agence autorisée par la Partie québécoise; le paiement des frais pour excès de bagage jusqu'à concurrence de 1 000 \$ CDN au moment du retour définitif au Mexique.

Les frais de subsistance :

- une allocation d'installation de 500 \$ CDN;
- une allocation annuelle de 3 000 \$ CDN, soit 1 000 \$ CDN par session (trimestre) d'études. **La candidate ou le candidat devra faire la preuve qu'elle ou qu'il dispose de sources complémentaires de revenus pour ses dépenses de subsistance pendant son séjour, soit une somme additionnelle de 2 500 \$ CDN par trimestre (pièces justificatives de la banque).**

Les frais liés aux études :

- le paiement des droits d'admission, d'inscription et de scolarité, ainsi que les frais afférents exigés par l'université; une allocation de 200 \$ à chaque trimestre d'études pour l'achat de livres et de matériel scolaire; une allocation de 1 200 \$ à l'étudiant pour l'achat d'un ordinateur et d'une imprimante ou en remboursement d'une partie des frais liés à la rédaction du mémoire ou de la thèse; le remboursement des frais de participation à des colloques au cours du cycle d'études, jusqu'à concurrence de 200 \$ pour les étudiants à la maîtrise et de 500 \$ pour les étudiants au doctorat; le coût du transport international, aller-retour, au Mexique, afin d'effectuer la cueillette de données, s'il y a lieu; le remboursement des frais de cueillette des données pour un maximum de 500 \$.

Les autres bénéficiaires :

- la couverture individuelle d'assistance médicale de la Régie de l'assurance-maladie du Québec; le remboursement des frais d'obtention du CAQ et du visa, de même que les coûts de renouvellement de ces permis, sur présentation des reçus officiels.

Les domaines d'études prioritaires pour accorder ces bourses :

- la recherche scientifique et le développement technologique;
- les biotechnologies et leur application dans les industries forestière, agroalimentaire, pharmaceutique et environnementale;
- les nouveaux matériaux et leur impact sur les télécommunications;
- les produits électriques et électroniques;
- les équipements de transport terrestre, aérien et spatial;
- les technologies de l'information;
- la recherche spatiale et ses applications sur l'aménagement des ressources naturelles et sur l'environnement;
- les sciences de l'environnement et l'évaluation sociale du développement scientifique et technologique;
- l'administration et la gestion publiques;
- les technologies de l'éducation;
- Les sciences humaines et les sciences sociales.

### **3.2.2 Durée de la bourse**

La bourse est accordée pour la période correspondant à un cycle normal d'études. Elle est accordée pour un an et peut être renouvelée une fois (un an), pour des études de maîtrise, et deux fois (deux ans) pour des études de doctorat. Le renouvellement annuel de la bourse dépend des résultats scolaires du boursier au cours de l'année universitaire écoulée.

La bourse peut être révoquée avant la fin des études si une des conditions suivantes s'applique :

- si le boursier cesse d'être étudiant à plein temps sans en avoir obtenu l'autorisation;
- s'il réside habituellement à l'extérieur du Québec;
- si son statut au regard des lois d'immigration est modifié ou s'il demande un changement de statut, et s'il cesse de remplir les conditions du programme d'études auquel il est inscrit.

### **3.2.3 Exigences**

- posséder la nationalité mexicaine;
- posséder un diplôme universitaire (titre professionnel ou de maîtrise, selon le cas) depuis moins de trois ans;
- ne pas avoir plus de 35 ans, de préférence;
- être admis dans un établissement universitaire du Québec;
- compléter et présenter les formulaires de demande de bourse, accompagnés des documents requis;
- s'engager à retourner au Mexique à la fin des études.

### **3.2.4 Contenu du dossier de candidature**

Les dossiers devront contenir un exemplaire original des documents suivants :

- le formulaire de demande de bourse, dûment complété;
- l'acte de naissance ou une copie conforme du certificat de citoyenneté faisant état du lieu et de la date de naissance (une copie conforme du passeport en vigueur pourra également être acceptée);
- un certificat officiel d'études avec les notes des trois dernières années et une copie des diplômes universitaires obtenus, portant le sceau de l'établissement les ayant délivrés;
- trois lettres de recommandation de professeurs ou d'autorités de l'établissement universitaire ayant délivré le dernier diplôme;
- une description du projet de recherche que le candidat désire réaliser (de 400 à 500 mots);
- un bref curriculum vitæ et une photographie récente;
- un document démontrant la connaissance de la langue dans laquelle les études seront réalisées, émis par un organisme compétent en la matière;
- une copie de la demande d'admission du candidat dans une université québécoise.

Tous les documents devront être rédigés en français ou en anglais, ou être accompagnés d'une traduction officielle en français ou en anglais, portant le sceau d'un traducteur expert.

### **3.2.5 Sélection des candidats**

Chaque dossier sera évalué en tenant compte des principaux critères suivants : la qualité des connaissances et des aptitudes démontrées par le candidat dans les lettres de recommandation; le curriculum vitæ et autres documents joints; l'impact potentiel du séjour universitaire, en termes de continuité et de développement de la collaboration entreprise, aussi bien pour le Québec que pour le Mexique.

Étant donné que, pour ce programme de bourses, le nombre de candidatures reçues est élevé par rapport au nombre de bourses décernées, nous vous suggérons, si cela vous intéresse, de présenter simultanément la documentation correspondant au programme de bourses de réduction des droits de scolarité (voir convocation de ce programme).

*Convocation 2004 :*

*Ouverture : 3 novembre 2003 – fermeture : 27 février 2004.*

*Le SRE administre la convocation concernant ce programme de bourses : il distribue les formulaires de candidature et les reçoit une fois complétés.*

### **3.3 Les bourses d'études supérieures (MEQ – SEP) pour professeurs universitaires**

#### **3.3.1 Description**

Le SEP accorde cinq bourses de subsistance complémentaires aux bourses de réduction des droits de scolarité du MEQ à des professeurs de carrière des universités publiques rattachées au Programme d'amélioration des professeurs (PROMEP) du SEP, afin de poursuivre, de préférence, des études de doctorat.

L'octroi de ces bourses et leurs bénéficiaires sont conformes aux domaines et aux montants établis pour chaque type de bourse par les tables en vigueur au PROMEP. Elles sont octroyées conformément aux Directives pour l'octroi des bourses PROMEP et selon la Convocation émise par le Sous-secrétariat à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique (SESIC).

#### **3.3.2 Durée de la bourse**

La durée des bourses du SEP est établie selon le programme d'études, à l'intérieur des maxima spécifiés dans les Directives pour l'octroi des bourses PROMEP.

#### **3.3.3 Exigences**

Ces professeurs doivent être inscrits dans les programmes qualifiés, conformément aux normes prévues dans le projet de développement des corps enseignants de l'université postulante.

*Le SEP, par l'entremise de sa Direction générale de l'enseignement supérieur, administre la convocation concernant ce programme de bourses.*

*Dirección General de Educación Superior - SEP  
Coordinación del PROMEP  
Av. San Fernando No. 1  
Col. Toriello Guerra  
14050 Mexico, D. F.  
Tél. : (55) 5723- 6778  
Courriel : [jhuerta@sep.gob.mx](mailto:jhuerta@sep.gob.mx)*

*Pour se renseigner sur les dates et les caractéristiques des convocations 2003-2004, veuillez consulter le site Internet : [www.sesic.gob.mx](http://www.sesic.gob.mx)*

### **3.4 Les bourses pour des études supérieures (MEQ – CONACYT)**

Le CONACYT offre un total de trente bourses de subsistance à des étudiants, à des professeurs et à des chercheurs mexicains, pour des études de maîtrise ou de doctorat au Québec. Les 30 boursiers reçoivent la bourse de réduction des droits de scolarité du MEQ mentionnée plus tôt. Les 30 bourses réservées aux boursiers du CONACYT sont comprises dans les 70 bourses de réduction des droits de scolarité mentionnés plus tôt.

Les bourses seront octroyées dans tous les domaines de la connaissance scientifique et technologique.

#### **3.4.1 Description**

Le CONACYT couvre les frais de subsistance, selon ses tables établies pour les boursiers étudiant au Canada, ainsi que les coûts de l'assurance-maladie. Il couvre également les coûts résiduels de scolarité non défrayés par le MEQ dans le cadre de la réduction des droits de scolarité.

L'étudiant peut avoir accès, par mérites académiques, à des soutiens financiers supplémentaires disponibles par l'établissement d'accueil, afin de l'aider pour ses frais de subsistance. Ce soutien peut prendre la forme de postes d'assistants dans des tâches d'enseignement ou de recherche.

#### **3.4.2 Durée de la bourse**

Les bourses sont octroyées pour une période d'un an et peuvent être renouvelées pourvu que le rendement du boursier et son programme d'études le justifient. Pour des études de maîtrise, la bourse couvre une période maximum de deux ans; pour des études de doctorat, elle couvre une période maximum de quatre ans. Dans tous les cas, les temps maximums de financement sont sujets aux dispositions du Règlement général du programme de bourses-crédit pour des études supérieures du CONACYT.

#### **3.4.3 Exigences**

- Les étudiants doivent satisfaire aux exigences et respecter les dates limites établies dans l'avis de convocation annuel pour des bourses du CONACYT à l'étranger. Le contenu de l'avis de convocation et les formulaires de demande sont disponibles sur le site du CONACYT : <http://www.conacyt.mx>.
- La convocation annuelle du CONACYT pour ces bourses débute en juin et se termine à la fin d'octobre de chaque année. Elle concerne les candidatures pour des études débutant au mois de septembre de l'année suivante. Le processus de sélection du CONACYT s'étale sur plusieurs mois.

- En plus des démarches de leur candidature pour des bourses, les étudiants font une demande d'admission aux programmes d'études supérieures des universités du Québec. Le boursier est responsable de son inscription dans une université ou un établissement du Québec; il lui incombe donc de faire les démarches nécessaires auprès de l'établissement d'accueil.

### **3.5 Les bourses complètes pour des séjours de courte durée de perfectionnement ou de recherche scientifique**

Le MEQ offre trois bourses par année pour des séjours de courte durée s'adressant à des professeurs universitaires, des chercheurs, des fonctionnaires d'organismes gouvernementaux ou paragouvernementaux et des professionnels de haut niveau désirant perfectionner leurs connaissances ou leurs habiletés dans un domaine d'études ou de recherche au niveau supérieur ou postdoctoral, par une participation dans des cours magistraux, des séminaires ou des activités de recherche menées par des spécialistes. La durée maximum de ces bourses est de quatre mois.

#### **3.5.1 Description**

La bourse, accordée pour une période maximale de quatre mois, comprend :

Le transport :

- Le paiement du coût du transport international aller-retour (les billets d'avion seront émis par l'agence autorisée de la Partie québécoise);
- Le paiement du coût des transports terrestres locaux, aller-retour, de l'aéroport au lieu du séjour; le paiement des frais d'excédent de bagage au retour, jusqu'à concurrence de 250 \$CDN; l'abonnement mensuel dans les transports urbains de la ville où se déroule le séjour; le paiement des coûts des transferts reliés à la réalisation des activités autorisées au cours du séjour.

Les coûts reliés au logement et à la subsistance :

- Le paiement d'une allocation mensuelle de 1 300 \$ CDN, destinée à couvrir les frais de logement et de subsistance du boursier, n'inclura pas les dépenses des membres de sa famille ou de toute autre personne, au Québec ou dans son pays. Dans le cas d'un mois incomplet, le montant de l'allocation sera calculé de façon proportionnelle.

Les frais d'inscription à des cours ou à des colloques :

- Les coûts d'inscription à un seul cours régulier seront défrayés directement à l'établissement d'accueil.
- Les frais reliés à une participation unique à un colloque ou à un congrès tenu à l'intérieur du territoire québécois devront être préalablement autorisés.

Les autres avantages :

- Les allocations prévues dans le cadre de ce programme sont libres d'impôts. Elles sont versées mensuellement dès l'arrivée du boursier.
- Au cours de leur séjour au Québec, les boursiers sont couverts par l'assurance-

maladie offerte par la Régie de l'assurance-maladie du Québec, dans les limites du territoire québécois.

### **3.5.2 Exigences**

Le dossier de candidature et le projet de séjour doivent être présentés par les autorités de l'institution postulante ou de l'organisme d'origine du candidat (gouvernement, université ou autre organisme). Le candidat ou l'institution postulante doit obtenir l'acceptation d'une université du Québec s'engageant à le recevoir dans le cadre d'un stage et à lui offrir un programme de séjour.

### **3.5.3 Contenu du dossier de candidature**

La demande de bourse devra contenir les renseignements suivants :

- l'identification du candidat : nom de famille, prénom, adresse et date de naissance;
- curriculum vitæ;
- le poste occupé et les fonctions exercées par le candidat au sein de l'organisme ou de l'institution postulante;
- la nature et les fonctions de l'organisme postulant;
- l'organigramme de l'institution, si le postulant fait partie du personnel administratif;
- les objectifs du stage demandé;
- une lettre d'acceptation de l'institution d'accueil montrant que le projet de séjour a été établi d'un commun accord entre le candidat et l'institution d'accueil, et que cette dernière est disposée à assumer la supervision du candidat et à l'assister dans toute question ayant trait à son séjour au Québec;
- les perspectives d'application de l'expérience acquise par le candidat durant son séjour;
- les dates de début et de fin du stage ou du séjour prévu;
- une lettre des autorités compétentes certifiant la disponibilité du candidat pour la durée du stage;
- le programme d'activités proposé par l'organisme québécois accueillant le candidat et le nom de la ou des personnes responsables du stage.

### **3.5.4 Sélection des candidats**

Les demandes sont analysées conformément aux critères suivants : qualité du projet; utilisation ou profit de l'expérience; intérêt prioritaire que le cours représente pour le Mexique et pour le Québec; connaissance suffisante de la langue française. Les critères de sélection excluent *a priori* les candidats qui étudient déjà dans un programme d'études ou ceux qui désirent effectuer un stage au cours ou à la fin de leurs études.

Les candidats dont les projets seront sélectionnés s'engagent à remettre au MEQ, au terme de leur séjour, un rapport appuyé par un représentant de l'institution d'accueil.

#### Avis de convocation

*Le SRE administre les convocations de ce programme de bourses. Il y a trois convocations par année :*

- *Pour les projets à réaliser entre les mois de janvier et mars 2004, les dossiers devront être remis au plus tard la dernière semaine d'août 2003;*
- *Pour les projets à réaliser entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 août 2004, les dossiers de candidature devront être remis au plus tard la première semaine de janvier 2004;*
- *Pour les projets à réaliser entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 15 décembre 2004, les dossiers de candidatures devront être remis au plus tard la dernière semaine d'avril 2004;*
- *Pour les projets à réaliser entre janvier et mars 2005, les dossiers devront être remis au plus tard la dernière semaine d'août 2004.*

#### **4. LES BOURSES ET LES AIDES OFFERTES PAR LES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC**

La majorité des universités du Québec disposent de fonds spécifiques destinés à des étudiants étrangers, principalement pour la poursuite d'études supérieures. L'information sur ces aides, ainsi que sur leurs exigences et leurs modalités, se trouve sur le site Internet de chaque université.

## **5. LA RECHERCHE D'UN PROGRAMME UNIVERSITAIRE, LA DEMANDE D'ADMISSION ET LES DÉMARCHES D'IMMIGRATION**

Il est nécessaire de posséder une lettre d'admission d'une université québécoise pour pouvoir présenter sa candidature à l'un des programmes de bourses. Il faut compter trois mois de démarches pour obtenir une admission.

Les délais pour envoyer une demande d'admission dans une université du Québec :

- Pour commencer des études de baccalauréat en septembre, envoyer la demande d'admission avant le 1<sup>er</sup> mars de la même année;
- Pour commencer des études supérieures en septembre, envoyer la demande d'admission avant le 1<sup>er</sup> février de la même année;
- Pour commencer des études de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en janvier, envoyer la demande d'admission avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année précédente.

L'étudiant doit effectuer lui-même les démarches d'admission directement avec l'université québécoise de son choix. Une partie de ces démarches se fait en complétant le formulaire spécifique proposé sur le site Internet de chaque université, tandis que l'autre partie consiste à faire parvenir, par la poste ou par messagerie, certains documents exigés par les établissements québécois.

La Délégation générale du Québec à Mexico ne s'occupe pas des démarches d'admission et d'inscription aux universités, et n'accepte pas les formulaires des candidats aux bourses, ceux-ci devant être remis directement aux organismes mexicains mentionnés plus tôt.

À la suite de l'admission dans une université et de l'obtention de la bourse, les démarches d'immigration doivent être entreprises pour obtenir le visa d'étudiant, lesquelles seront faites obligatoirement auprès des deux organismes suivants :

- le Service d'immigration de la Délégation générale du Québec à Mexico, afin d'obtenir du Certificat d'acceptation du Québec (CAQ);
- Service d'immigration du Québec: Av. Taine 411, Col. Bosques de Chapultepec, 11580 Mexico, D. F. Tél. : (55) 5250-8222, postes 231 et 233.
- le Consulat de l'Ambassade du Canada, pour le visa canadien d'étudiant :  
Calle Schiller 529, Col. Polanco. Tél. : (55) 5724-7900, poste du Consulat.

Pour vous aider dans votre recherche de programmes d'études et de bourses au Québec, nous vous suggérons de consulter le document ***Étudier au Québec***, publié par le ministère de l'Éducation du Québec, lequel vous permettra de vous renseigner sur le système d'enseignement et le système universitaire, les équivalences d'études, le réseau des universités du Québec, les démarches d'admission et d'inscription dans les universités et les démarches d'immigration. Ce document est accessible sur le site Internet [www.meq.gouv.qc.ca](http://www.meq.gouv.qc.ca)